



Nouveautés

Notre rôle

Gestion de la clientèle

Politiques clients

Services aux entreprises

Services aux partenaires

Services additionnels

Support aux postes: les gens

Support aux postes: les outils

Discussion

English

1er décembre 1998

Politiques - Chercheurs d'emplois

[► Lettres types](#)[► Cas](#)

Vous recevez peut-être des demandes de la part de Canadiens à la recherche d'un emploi dans votre région.

On pourrait à cette fin vous demander une liste d'entreprises locales ou de filiales d'entreprises canadiennes. Dirigez ces personnes vers les chambres de commerce locales.

Dirigez ces personnes vers les bureaux diplomatiques du pays en question au Canada ou vers les organismes gouvernementaux locaux concernant les règlements régissant l'emploi des étrangers et les restrictions, les exigences en matière de visa, etc.

Questions et réponses

Q. Que dois-je faire si un Canadien (pas nécessairement à la recherche d'un emploi dans le pays) insiste pour obtenir une copie de la liste des entreprises canadiennes situées dans le pays, liste dont il connaît l'existence pour l'avoir déjà vue ou pour en avoir entendu parler?

R. Transmettez ces demandes aux chambres de commerce bilatérales locales qui tiennent une telle liste. Utilisez notre lettre-type. En l'absence d'une chambre de commerce bilatérale, faites preuve de jugement avant de donner une copie de la liste que vous avez vous-même dressée à partir d'information obtenue des entreprises de façon parfois confidentielle. Obtenez toujours la permission de toute entreprise avant de l'inclure dans votre liste. Consultez les lignes directrices portant sur la Recherche de contacts clés pour obtenir de l'information supplémentaire.